

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

SOCIÉTÉ UGI'RING COMMUNE DE LA LECHERE

Par arrêté préfectoral du 16 janvier 2024, n°ICPE-2024-007, une enquête publique environnementale est ouverte **du lundi 5 février 2024 au dimanche 17 mars 2024 inclus**, sur les demandes présentées par la **société UGI'RING**, dont le siège social est situé : site d'Ugitech SA, avenue Paul Girod, 73400 Ugine, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un site de valorisation de coproduits industriels, pour la production de ferro-alliages sur la commune de La Léchère au lieu-dit « Château-Feuillet » ainsi que l'instauration de servitudes d'utilité publique autour dudit site industriel.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de La Léchère (73260) sise 82 rue des Jeux Olympiques.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (AE), la réponse de la société UGI'RING à l'avis de l'AE, le projet de servitudes d'utilité publique autour du site, est mis à disposition du public pour que chacun puisse en prendre connaissance :

- en version papier en mairie de La Léchère, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi : 9h00 – 12h00 et 13h30 - 17h00),
- en version papier et sur un poste informatique auprès du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement » de la préfecture de la Savoie, situé dans les locaux de l'Unité interdépartementale des deux Savoie de la DREAL, 430 rue Belle Eau, 73000 Chambéry, sur rendez-vous après contact auprès du service à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr,
- sur le site internet des services de l'État en Savoie à l'adresse suivante : <https://www.savoie.gouv.fr> rubrique les Actions de l'État/Paysages, environnement, risques naturels et technologiques/Environnement/Installations classées pour la protection de l'Environnement/autorisation environnementale unique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en format papier à la mairie de La Léchère, aux jours et heures d'ouverture au public sus-mentionnés,
- par courrier/voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de La Léchère. Celles-ci seront annexées au registre papier de l'enquête publique dans les meilleurs délais.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr

Il est précisé que les courriels seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le département de la Savoie à l'emplacement sus-mentionnés correspondant au dossier numérique UGI'RING. Les pièces jointes annexées doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-octets (Mo).

Madame Pacaline COUSIN, commissaire enquêteur et/ou Monsieur Jean-Pierre COENDOZ commissaire enquêteur suppléant, recevra le public en mairie de La Léchère les jours suivants :

- lundi 5 février 2024 de 9h00 à 12h00
- vendredi 16 février 2024 de 9h00 à 12h00
- mardi 27 février 2024 9h00 à 12h00
- lundi 4 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- vendredi 15 mars 2024 de 14h00 à 17h00

Une réunion publique relative au projet de servitudes d'utilité publique sera organisée par le commissaire enquêteur le lundi 12 février 2024, de 18h00 à 20h00 à l'auditorium situé 29 allée du village 92 – 73260 La Léchère.

L'accès à la mairie de La Léchère, la consultation du dossier et du registre d'enquête ainsi que l'accueil du public par le commissaire enquêteur se font dans le respect des règles sanitaires en vigueur à la mairie de La Léchère.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès des responsables de ce dossier au sein de la société UGI'RING : Monsieur Frédéric BERNARD, directeur de la société UGI'RING, 175 rue de l'Industrie 73260 La Léchère, tel : 04 79 89 30 65.

Toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui sera tenu à disposition du public, au sein du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement » de la préfecture (pref-icpe@savoie.gouv.fr), en mairie de La Léchère et sur le site internet des services de l'État en Savoie, à l'adresse sus-mentionnée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ainsi que la décision relative à l'institution de servitudes d'utilité publique est le préfet de la Savoie.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'État dans le département de la Savoie à l'adresse sus-mentionnée.